

Décision

Générale

colonial

Décision n° 40-137-1908 Mutation.

n° 40-137-1908

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 mars 1908

Numéro JO
n° 137 du 01/04/1908

Date du numéro
1 avril 1908

TEXTE INTÉGRAL

M. Faivre, Administrateur-Adjoint de 3e classe des Colonies, à été chargé, sous la direction du Chef du Service des Travaux Publics, de la surveillance des Travaux de construction des bâtiments de l'Hôpital intercolonial. Il aura droit pendant la durée de ces travaux à une indemnité journalière de cinq francs à titre de frais de déplacement.